

## **DOSSIER D'INSCRIPTION AUX EPREUVES D'ADMISSION EN FORMATION TECHNICIEN DE L'INTERVENTION SOCIALE ET FAMILIALE RENTREE 2023 BOURGES**

### **DEROULEMENT DE LA FORMATION**

La formation en alternance sur 20 mois entre les enseignements théoriques en centre de formation (950 heures) et des stages de formation pratique (1155 heures au total, soit 33 semaines). L'architecture générale de la formation découle du référentiel professionnel et de sa déclinaison en six domaines de compétences (circulaire DGAS/SD4An°2006-374 du 28 Août 2006).

- Une formation professionnelle basée sur un apprentissage en alternance théorique (950 heures+14h de positionnement) et pratique (1155 heures de stage).
- Un accompagnement de chaque stagiaire dans son parcours de formation professionnelle.
- Des stages pratiques au cœur des structures de l'action sanitaire et sociale (sites qualifiants).
- Les repères pédagogiques s'appuient sur l'exigence professionnelle, l'engagement et la participation dynamique des apprenants. La formation repose sur six domaines de formation :
  - Domaine de Formation 1 : Conduite du projet d'aide à la personne (270h)
  - Domaine de Formation 2 : Communication professionnelle et travail en réseau (100h)
  - Domaine de Formation 3 : Réalisation des actes de la vie quotidienne (150h)
  - Domaine de Formation 4 : Transmission des savoirs et des techniques nécessaires à l'autonomie des personnes dans leur vie quotidienne (150h)
  - Domaine de Formation 5 : Contribution au développement de la dynamique familiale (150h)
  - Domaine de Formation 6 : Accompagnement social vers l'insertion (130h)

**1155heures de stages** répartis au cours des 20 mois :

Nombre de place agréé **pour 33 personnes en formation continue et initiale dont 18 places financées par des subventions régionales et possibilité d'intégration par la voie de l'apprentissage**

**Date de la rentrée : Le 21 septembre 2023**

### **CONDITIONS D'ADMISSION**

Peuvent être admis en formation préparant au diplôme d'Etat de technicien de l'intervention sociale et familiale, les candidats remplissant au moins une des conditions suivantes :

- Avoir 18 ans révolus à l'entrée en formation.

## MODALITES DE SELECTION

Les épreuves d'entrée en formation comprennent une épreuve écrite d'admissibilité et une épreuve orale d'admission. Conformément à la circulaire du 28 août 2008 relative aux modalités de formation des TISF, les notes des épreuves d'admissibilité et d'admission ne sont pas compensables entre elles.

### ■ EPREUVE ECRITE D'ADMISSIBILITE

D'une durée de 2 heures, l'épreuve est réalisée à partir d'un texte d'une ou deux pages sur un thème de société et/ou de culture générale. Le candidat devra répondre à quatre questions. Chaque question sera notée sur 10 points entiers. Cette épreuve vise à vérifier le niveau de culture générale et les aptitudes à l'expression écrite des candidats, au regard des critères suivants :

Qualité de l'expression écrite dans le fond et la forme (présentation, syntaxe, orthographe),  
Niveau de culture générale

Pertinence des réponses, niveau de connaissances et argumentation.

Les copies sont corrigées de manière anonyme. Les candidats ayant obtenus une moyenne égale ou supérieure à 10/20 seront admis à passer les épreuves orales d'admission. Chaque candidat sera informé des résultats de l'épreuve, avec la mention « Ajourné » ou « Admis » à passer l'épreuve orale d'admission accompagnée d'une convocation qui précisera la date, l'heure et le lieu de passage de cette épreuve.

### ■ L'EPREUVE ORALE D'ADMISSION

Epreuve individuelle d'une durée de 20 minutes centrée sur un entretien devant un jury de deux personnes : un représentant du champ professionnel des TISF, et un représentant du collège formateur.

Les objectifs de cette épreuve visent à :

Vérifier l'aptitude et l'appétence du candidat pour la profession de Technicien de l'Intervention Sociale et Familiale. Repérer d'éventuelles incompatibilités du candidat avec l'exercice professionnel ainsi que son potentiel d'évolution personnelle et professionnelle.

S'assurer de l'aptitude du candidat à s'inscrire dans le projet pédagogique de l'établissement de formation.

Modalités : Pour la réalisation de cette épreuve, le candidat sera invité à traiter 1 sujet d'actualité parmi 2 tirés au sort et bénéficie d'un temps de préparation d'une durée de 20 minutes. Après avoir exposé le sujet choisi pendant un maximum de 10 minutes, il répondra ensuite aux questions des jurys et argumentera sa motivation à entrer en formation ainsi qu'à exercer le métier de technicien de l'intervention sociale et familiale.

### ■ LES CAS DE DISPENSES

#### • *Dispense de l'épreuve écrite d'admissibilité*

Les candidats titulaires d'un diplôme délivré par l'Etat, diplôme national ou diplôme visé par le ministre chargé de l'enseignement scolaire sanctionnant un niveau de formation correspondant **au moins à un baccalauréat**, ou d'un diplôme, certificat ou titre homologué ou inscrit au répertoire national des certifications professionnelles au moins de niveau équivalent, sont dispensés de l'épreuve écrite d'admissibilité.

#### • *Dispense de l'épreuve orale d'admission*

Aucune dispense de l'épreuve orale d'admission n'est autorisée, à l'exception des candidats post-VAE, pour lesquels sera organisé **un entretien** avec un responsable pédagogique de l'IRFSS.

### ■ PUBLICATION DES RESULTATS

Le candidat ayant une note **égale ou supérieure à 10/20** à l'épreuve orale d'admission est admis sur liste principale, ou sur liste complémentaire selon son classement. La réussite aux épreuves d'admission est valable uniquement pour la rentrée concernée sauf cas de force majeure<sup>1</sup> dûment justifié et apprécié par la commission d'admission.

## CALENDRIER DE LA SELECTION

Ouverture des inscriptions	Janvier 2023
Information collective*	Le 07 Février 2023 (14h-17h) *Pour s'inscrire envoyez mail à <a href="mailto:hemonm.externe@croix-rouge.fr">hemonm.externe@croix-rouge.fr</a>
Date limite des dépôts des dossiers d'inscription	Le 10 Mars 2023
Epreuve écrite	Le 24 Mars 2023
Epreuve orale	Le 14 Avril 2023
Envoi des réponses aux candidats par mail	A partir du 21 Avril 2023

### RETRAIT ET DEPOT DU DOSSIER D'INSCRIPTION

Le dépôt se fait par voie postale à l'adresse suivante :

*Croix-Rouge compétence Centre Val de Loire - Secrétariat de l'IFTS  
6 avenue du Professeur Alexandre Minkowski – CS 40324  
37173 CHAMBRAY LES TOURS cedex*

Ou au demande par mail  
[hemonm.externe@croix-rouge.fr](mailto:hemonm.externe@croix-rouge.fr) ou sur le site internet

### COMPOSITION DU DOSSIER

- Le dossier d'inscription complet : renseignements administratifs, cursus scolaires, expériences professionnelles et lettre de motivation
- La photocopie des diplômes
- Les attestations d'engagement associatif, citoyen...
- Pour les candidats envisageant une entrée par voie de l'apprentissage, fournir un engagement d'embauche de la structure
- 1 ou 2 chèques de 60€ en fonction de vos dispenses établis à l'ordre de Croix-Rouge compétence CDVL Croix Rouge - Chambray les Tours

### COUT DE LA SELECTION

	Demandeur emploi/Etudiants/autre	Apprentissage	Contrat Professionalisation	Transition professionnel Plan de formation
Epreuve écrite			60 €	
Epreuve orale			60 €	

### COUT DE LA FORMATION

	Demandeur emploi/Etudiants/autre	Apprentissage	Contrat Professionalisation	Transition professionnel Plan de formation
Droit d'inscription /an	170 €	/	/	/
Contribution forfaitaire/an	384€	/	/	/
Coût de formation	6100 €	CFA	7000€	6 100€

\* Ces frais ne peuvent faire l'objet d'aucun remboursement hors cas de force majeure au sens des dispositions de l'article 1218 du code civil, dûment justifié. De plus, conformément aux dispositions de l'article L221-18 du code de la consommation, seul le candidat ayant adressé son dossier d'inscription par voie postale dispose d'un délai de quatorze jours pour exercer son droit de rétractation et par conséquent prétendre à un remboursement de ces frais. Ce délai court à compter du lendemain de la réception de son dossier d'inscription. À cet effet, ce formulaire de rétractation est à adresser en recommandé avec accusé réception. Formulaire de rétractation : <https://irfss-centre.croix-rouge.fr/Divers/Rétractation>

Ed janvier 2023

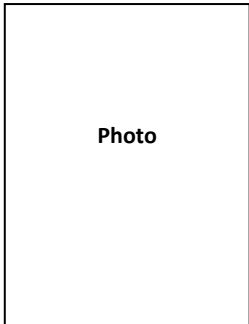
**CROIX-ROUGE COMPÉTENCE CENTRE-VAL DE LOIRE**

Institut de Formation en Travail Social  
6 Av du Professeur Minkowski  
CS 40324 - 37173 Chambray les Tours Cedex  
Tél : 02.47.88.51.60  
Courriel : [hemonm.externe@croix-rouge.fr](mailto:hemonm.externe@croix-rouge.fr)



Dossier reçu le :

**DOSSIER D'INSCRIPTION  
AUX EPREUVES D'ADMISSION EN FORMATION  
TECHNICIEN D'INTERVENTION SOCIALE  
ET FAMILIALE  
RENTREE 2023 BOURGES**



**RENSEIGNEMENTS ADMINISTRATIFS**

Civilité :  Monsieur  Madame  
Nom patronymique (nom de naissance) .....  
Prénom .....  
Nom d'usage .....  
Date et lieu de naissance .....  
Adresse personnelle .....  
.....  
Tél fixe ..... Tél portable .....  
Email .....

**SITUATION PROFESSIONNELLE ACTUELLE**

Etudiant  Demandeur d'emploi  Salarié  Apprentis  Autre

**PROJET DE FINANCEMENT DE LA FORMATION**

Avez-vous effectué une demande de prise en charge du coût de la formation ?  Oui  Non  
Si oui, auprès de quels organismes : .....

*Avant toute entrée en formation, veuillez prendre contact avec Pôle Emploi pour formaliser votre projet de formation et vous renseigner sur vos droits à indemnisation.*

**APPRENTISSAGE**

Demande d'apprentissage  
 Contrat d'apprentissage signé (si vous avez un contrat d'apprentissage, merci de renseigner les informations ci-dessous)

**Nom de l'employeur :** .....

Adresse .....

Tél ..... Mail .....

**Lieu de travail :** .....

Adresse .....

## CURSUS SCOLAIRE / UNIVERSITAIRE

Diplôme (Joindre la copie du diplôme)	Année d'obtention

## EXPERIENCES PROFESSIONNELLES

Année	Employeur	Fonction	Qualification CDI/CDD/Autre

**EXPERIENCES ASSOCIATIVES : (ASSOCIATION, FONCTION, DATES DEBUT-FIN)**

.....

.....

.....

.....

.....

.....

## LETTRE DE MOTIVATION \*

\*Lettre manuscrite ou tapuscrit sur feuille libre de 2 ou 3 pages maximum

Je soussigné (Nom, prénom) .....  
Certifie l'exactitude des renseignements indiqués dans ce dossier.

Fait à ..... Le .....

Signature du candidat

*Croix-Rouge Compétence CVDL collecte des données personnelles vous concernant, elles sont utilisées par la Croix rouge française pour la gestion et l'organisation des sélections d'entrée en formation sur la base de son intérêt légitime et le respect de ses obligations légales. Elles ne sont en aucun cas cédées à des tiers à des fins commerciales.*

*Les destinataires sont les parties intéressées (CRf, Sous-traitants...) et la CNIL en cas de contrôle et à la demande de cette dernière. Ces données seront conservées le temps de la réalisation de la finalité précitée et conservées le cas échéant le temps de la Durée d'Utilité Administrative avant destruction.*

*Le responsable de traitement est le président de la CRf et par délégation son Directeur Général. Conformément au Règlement général sur la protection des données personnelles (règlement UE n° 2016/679 du 27 avril 2016), vous disposez d'un droit d'accès, de rectification, de portabilité, de suppression de vos données. Vous pouvez exercer vos droits en vous adressant à la Direction de l'IRFSS: [qualite.irfss.cvd@croix-rouge.fr](mailto:qualite.irfss.cvd@croix-rouge.fr)*

*En cas de difficulté, vous pouvez contacter le Délégué à la protection des données personnelles, au siège de la CRf au 98 rue Didot -75014 Paris ou à l'adresse suivant : [DPO@croix-rouge.fr](mailto:DPO@croix-rouge.fr)*

*Vous pouvez également introduire une réclamation auprès de la Commission Nationale de l'informatique et des libertés (CNIL).*